



Déclaration d'impôt et affiliation à une assurance santé privée

Par **fredbkk**, le **27/06/2025 à 10:35**

Bonjour, je vis en Asie et mes seuls revenus sont des revenus fonciers que je déclare en France en case 5ND ? Je suis donc redevable de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux. Je ne suis pas affilié à la Sécurité sociale française, mais je paye une assurance santé privée française. Quand je remplis ma déclaration, j'ai une rubrique : "Vous êtes affilié à un régime d'assurance maladie d'un Etat de l'Espace économique européen, du Royaume-Uni ou de la Suisse et vous n'êtes pas à la charge d'un régime obligatoire de Sécurité sociale français". Dans mon cas, puis-je cocher la case 8SH ? Quelle sera l'incidence sur le montant de l'impôt ou des prélèvements sociaux à devoir ?

Merci pour vos précieux conseils.

Par **Marck.ESP**, le **27/06/2025 à 10:58**

Bonjour et bienvenue
Comme déjà répondu par ailleurs.
Vous écrivez vous mêmes

j'ai une rubrique : "Vous êtes affilié à un régime d'assurance maladie d'un Etat de l'Espace économique européen, du Royaume-Uni ou de la Suisse et vous n'êtes pas à la charge d'un régime obligatoire de Sécurité sociale français". Dans mon cas, puis-je cocher la case 8SH ?

Votre cas ne correspond pas avec les conditions qui régissent cette case.